



**** la version française suit au bas de la page ****

June 3, 2020

An Important Message about COVID-19 Protocols from the GRYC Board

These are exceptional times, requiring our Club to ask its members to exercise exceptional discipline. The obvious goal is to ensure that we all stay healthy. The Club will begin reopening as quickly as regulations permit, however prior to visiting the Club we are requesting all members, staff and Youth Program parents read and agree to the protocols below.

Input to the creation of this COVID-19 Code of Conduct came from a variety of sources including sailing and health authorities. Although the Board will continuously endeavor to provide the most up to date guidance, it remains a shared responsibility for all members to be aware of, and abide by, the latest government directives and regulations. Our approach will continue to evolve as we learn more and monitor our efforts.

I wish you all good health and the best boating season possible!

Geoff Erskine
Commodore
Gatineau River Yacht Club

Gatineau River Yacht Club - COVID-19 Code of Conduct for 2020

This code of conduct is to inform all members on the procedures in place to ensure that we can safely be at the Club and to confirm each Member agrees to take individual responsibility for meeting the requirements related to COVID-19. Everyone who comes to the Club must first read, understand and sign this document and be ready and equipped to fully abide by its provisions.

- Members are not obliged to come to GRYC if they do not feel safe for any reason. While GRYC will take all reasonable precautions to protect staff and Members, your presence at GRYC will remain entirely at your own risk.
- Members will not, under any circumstances, come to the Club if they have any symptoms of COVID-19 or if they are living with a person who has symptoms. For symptoms of COVID-19 please refer to the following website: [Coronavirus disease \(COVID-19\): Symptoms and treatment](#)
- All government mandated physical distancing and hygiene measures must be fully complied with when you come to the Club.
- Members will remain responsible for ensuring their children adhere to the code of conduct while visiting the Club, whether accompanied by a parent or not.
- Members are requested to supply their own hand sanitizer for personal use.
- Members must carry a mask or face covering and wear it properly fitted over the nose and mouth when you are less than 2 metres from another person.
- Members must bring their own garbage bags and recycling containers and take their waste and recycling with them when they leave the island. On-site disposal will not be available.
- The clubhouse is currently closed to Members. If/when reopened, it will be under controlled circumstances and with strictly enforced sanitation protocols.
- Presently, guests are not permitted at GRYC until further notice. If and when, permitted to invite guests, Members will be responsible for communicating the code of conduct to his/her guests and to ensure their compliance.

Commitment

I acknowledge that all Members, staff and Youth Program parents will comply with these directives with respect toward others. Should a Member observe that another person at GRYC is not respecting the code of conduct, it is acceptable to politely ask that person to conform to the requirements. Should the issue not be resolved, we ask the Member to communicate to a Director of the Board who will have full authority to enforce this code of conduct.

I have read and I agree to comply with this Code of Conduct.

Member/Staff/YP Parent Name: _____

Signature: _____

Date: _____

3 juin 2020

Un message important du Conseil du CVRG au sujet des protocoles rendus nécessaires par la COVID-19

En raison des circonstances exceptionnelles entourant l'éclosion de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Club demande à ses membres de faire preuve d'un haut niveau de discipline en adhérant aux protocoles hygiéniques. Il va sans dire que la santé de chacun est au cœur de nos démarches. Tandis que nous œuvrons à rouvrir les portes du Club aussi vite que possible, nous demandons que tous nos membres, cadres et parents de participants au programme de voile jeunesse lisent et agrément de signer le Code de conduite qui suit.

Veillez s'il vous plaît prendre le temps de lire le document attentivement. De nombreuses parties prenantes ont contribué à la rédaction du Code de conduite, notamment Voile Canada et les agences de santé publique fédérales et provinciales. Le Conseil s'engage à continuellement actualiser les protocoles à suivre, cependant l'ensemble du *membership* retient une responsabilité collective quant à l'adoption immédiate des nouvelles mesures de santé déployées par les autorités gouvernementales. Sachez que notre approche évoluera constamment pour répondre aux changements.

Prenez bien soin de vous ! Le Conseil et moi souhaitons tous bientôt vous revoir sur l'eau !

Geoff Erskine
Commodore
Club de voile de la rivière Gatineau

Club de voile de la rivière Gatineau – COVID-19 Code de conduite 2020

L'objet de ce Code de conduite est de conscientiser les membres sur les procédures mises en place pour assurer la sécurité de tous ceux et celles qui viendront profiter du Club cette saison. En signant ce document, chaque membre s'engage individuellement à respecter les mesures de santé déployées pour répondre aux défis présentés par la COVID-19. **Chaque individu qui se présente au Club doit d'abord avoir lu, compris et signé le Code de conduite.** Cet individu doit être prêt à respecter chacune des provisions suivantes sans exception.

- Les membres du Club ne sont pas obligés de s'y rendre si pour quelconques raisons ils/elles ne s'y sentent pas en sécurité. Bien que l'ensemble du personnel prenne des précautions pour protéger la santé des membres, votre présence sur les lieux et votre participation aux activités autorisées par le Conseil demeurent facultatives et à vos propres risques.
- En aucun cas est-ce qu'un membre devrait se présenter au Club s'il/elle démontre des symptômes du COVID-19 ou s'il/elle réside avec une personne qui démontre de tels symptômes. Veuillez cliquer sur l'hyperlien suivant pour consulter la liste de symptômes associés avec la COVID-19 : [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Symptômes et traitement](#).
- Les mesures de distanciation sociale ainsi que celles d'hygiène personnelle ordonnées par les autorités doivent être strictement observées par chaque membre du Club.

- Les membres sont en tout temps responsables du comportement de leurs enfants et du fait que ces derniers respectent toutes les provisions du Code de conduite, qu'ils soient accompagnés ou non.
- Chaque membre doit avoir avec lui ou elle du désinfectant pour les mains.
- Chaque membre doit porter un masque ou visière, bien ajusté sur le visage du porteur, quand il ou elle est à moins de 2 mètres d'une autre personne.
- Chaque membre doit apporter son propre sac de vidange et recyclage afin de ne rien laisser sur l'île lors de leur départ. Aucun déchet ne peut être déposé sur le site.
- Pour l'instant, le club-house demeure fermé au public. Quand il rouvrira, ce sera dans des circonstances sanitaires très spéciales et rigoureusement contrôlées par le Conseil.
- Enfin, aucun invité n'est permis au CVRG jusqu'à nouvel ordre. Si ultérieurement le Conseil permet officiellement l'accès aux invités, le comportement de ces derniers et leur respect du Code de conduite seront entièrement la responsabilité des membres qu'ils accompagnent.

Engagement du membre

Je suis conscient du fait que chaque membre, cadre et parent de participants au programme de voile jeunesse devront adhérer aux directives énumérées ci-haut, et ce avec respect et courtoisie envers autrui. Dans le cas où un membre témoigne d'une autre personne qui ne suit pas les directives, il est tout à fait acceptable de poliment rappeler cette personne à l'ordre. Si cette intervention entre pairs ne règle pas immédiatement la situation, on demande au membre de signaler l'incident à un Directeur du Conseil afin que celui-ci amorce une enquête et possiblement aussi des mesures disciplinaires.

Je reconnais avoir pris connaissance des articles du présent Code de conduite et je m'engage à les respecter sans exception.

Nom, prénom du membre/cadre/parent d'un participant au PJ : _____

Signature: _____

Date: _____